Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 067-216700211-20261012-DEL_2026_76-DE

VILLE DE BARR

Département du
Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Sélestat

Séance du 12 octobre 2026

Nombre des conseillers élus
29

Sous la présidence de Madame Nathalie KALTENBACH, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie de Barr en séance ordinaire.

Conseillers en fonction
29

Etaient présents : Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Christophe OHREL, M. Hervé WEISSE, Mme Anémone KOFFEL, Mme Véronika DEJEAN, M. Gilles RENCKERT, Adjoints au Maire.

Conseillers présents
22

M. Jean-Luc GERSTENMEYER, Mme Dominique NAJBERG, Mme Laure RUZZA, M. Philippe FOISSET, M. Jean-Daniel HERING, Mme Sandrine KRIEGER, Mme Dilek YAGIZ, M. Benoît THOMANN, M. Matthieu LITZELMANN, M. Berdan YALCINKAYA, M. Bernard SCHNEIDER, Mme Martine MARCHAL-MINAZZI, Mme Claire BRANDIN, Mme Dorothée KREISS, M. Kaan SIMSEK, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers absents
7

Absents excusés : Mme Florence WACK qui a donné procuration à Mme Marièle COLAS SCHOLLY, M. Gérard ENGEL qui a donné procuration à M. Gilles RENCKERT, Mme Catherine KINET qui a donné procuration à Mme Nathalie KALTENBACH, Mme Ferda ALICI qui a donné procuration à Mme Dilek YAGIZ, M. Renaud NADIN qui a donné procuration à M. Matthieu LITZELMANN, M. Roland STORCK qui a donné procuration à Mme Martine MARCHAL-MINAZZI, Mme Francilda HICKMAN qui a donné procuration à M. Kaan SIMSEK.

N° 08 / 12-X-2026 FESTIVITES DE NOEL 2026 – ACHAT DES DECORATIONS DE L'ALLEE DES SAPINS
67021-016-2026-10-12-76

La Ville de Barr reconduit sa collaboration avec les écoles, les périscolaires de Barr, la maison de retraite SALEM, ainsi qu'avec l'EHPAD Marcel Krieg pour l'opération "Allée des Sapins" 2026.

Le principe de l'opération :
Les enfants et les résidents de l'EHPAD réalisent des décorations destinées à être accrochées sur des sapins disposés, cette année, sur la Place de l'Hôtel de Ville.
Un écriteau permettra d'identifier les classes et établissements participants.
En remerciement, la Ville de Barr reverse aux écoles, à l'Ehpad Marcel Krieg et à la Maison de retraite SALEM la somme de 50,-€ par sapin et aux périscolaires un bon d'achat de 50,-€ à utiliser auprès des librairies et papeteries de Barr.

Le nombre de sapins attribués est réparti comme suit :

- Ecole des Vosges : 4
- Ecole des Tanneurs : 4
- Ecole de la Vallée : 2
- Ecole des Vignes : 2

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 067-216700211-20261012-DEL_2026_76-DE

- Ehpad Marcel Krieg : 1
- Maison de retraite SALEM : 1
- Périscolaire des Tanneurs : 1
- Périscolaire du Centre : 1
- Périscolaire des Vosges : 1
- Crèche : 1

A l'issue, un jury évaluera l'aspect féérique ainsi que l'originalité de la décoration et désignera un lauréat. Le vainqueur se verra remettre un bon d'achat de 250,-€ à utiliser auprès des librairies et papeteries de Barr.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 octobre 2026,

Et en vertu des exposés préalables,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le tarif et le montant des bons d'achat versés, la répartition des sapins, ainsi que le montant du bon d'achat pour le lauréat dans le cadre de l'opération « Allée des sapins ».

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme et exécutoire,
Barr, le 15 octobre 2026
La Maire,

MAIRIE de la VILLE de BARR Bas-Rhin

La secrétaire de séance,
Véronika DEJEAN,